

services actuels d'exposition et d'enseignement de la Galerie soient développés et améliorés; que son budget, son personnel et ses moyens d'action soient accrus; que les crédits destinés aux achats soient maintenus ou, dans la mesure du possible, augmentés; et que, aussitôt que possible, la Galerie nationale soit logée dans un nouvel édifice offrant des ressources satisfaisantes pour la mise en place, l'entreposage, ainsi que pour la circulation des expositions, la réparation et la restauration des tableaux. Un concours national a eu lieu en 1952 et 1953 afin de choisir l'architecte du nouvel édifice.

Autres sociétés artistiques.—Les organisations ci-dessous figurent parmi les principales sociétés artistiques nationales:

- L'Association canadienne des dessinateurs industriels;
- Le Conseil canadien des arts*;
- Le Groupe canadien des peintres;
- La Corporation canadienne des potiers;
- La Corporation canadienne de l'artisanat;
- L'Association canadienne des musées†;
- La Société canadienne des arts graphiques;
- La Société canadienne des aquafortistes et des graveurs;
- La Société canadienne des aquarellistes;
- La Société canadienne des jardinistes et urbanistes;
- La Community Planning Association of Canada;
- La Fédération des artistes canadiens;
- L'Académie royale canadienne des Arts;
- L'Institut royal d'architecture du Canada;
- La Société des sculpteurs du Canada.

Section 2.—Fonctions éducatives et culturelles de l'Office national du film‡

L'Office national du film, service de l'État établi par une loi du Parlement et relevant de celui-ci par l'intermédiaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, produit et distribue des films et photos "destinés à faire connaître le Canada aux Canadiens et aux autres nations". Les films, généralement produits en anglais et en français et souvent en d'autres langues, sont distribués au pays et à l'étranger. Ils sont en majeure partie instructifs et éducatifs et le programme à longue portée de l'Office est tracé à la lumière des demandes et des besoins de nombre de groupements et de personnes établis d'un bout à l'autre du pays.

Dans le domaine culturel et éducatif, le programme a donné naissance à des films sur les artistes canadiens et sur leur œuvre, sur le ballet, la musique, la sculpture, la mise en scène, de même qu'à des films et bandes d'images sur l'histoire et la géographie du Canada. L'Office tourne aussi des films sur des sujets spéciaux pour le compte des services de l'État. Il aide à stimuler l'activité créatrice en offrant un moyen d'expression artistique, en enregistrant le progrès culturel et éducatif et en mettant les fruits de ces efforts à la portée de millions de Canadiens qui, au-

* Une étude sur le Conseil canadien des Arts ainsi que la liste des sociétés qui en font partie ont paru à la page 322 de l'*Annuaire* de 1951.

† Formée en 1947 en vue d'améliorer la fonction éducative des musées par la collaboration, les échanges avec d'autres pays et le recrutement et la formation de spécialistes.

‡ Rédigé sous la direction du Commissaire à la cinématographie de l'État, Office national du film. Les services non éducatifs de l'Office national du film sont exposés au chapitre XXVIII. Voir également le chapitre II, p. 87.